



MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

Compte rendu du Conseil Municipal du 18 Avril 2019 à 19h30

Présents (13): Mmes Arlette RUIZ, Caroline LECLERC, Françoise GUEMENE, Martine BREMOND, Sylvie CAVALLARO, Mrs Emmanuel HUGOU, Jacques CHAIX, Maurice MATHIEU Francis MARUZZOLO, Laurent ETIENNE, Alain THOUROUDE, Bruno CHALLIER, Hervé TENSA.

Absents excusés (02) : Mme Sandrine FANGUIAIRE et Mr. Jean Marcel VEGLER.

Absents (04): Mmes Karine OZIEL MALKA, Nadia FRATICELLI et Mrs Nicolas BERNE, Michel PARME.

Ouverture de la séance à 19h40 avec 10 membres du CM présents sur 19. Le quorum est atteint. Madame LOMBARD Gisèle assistera Monsieur le Maire pour présenter les budgets et apporter les explications techniques si besoins.

1 – Secrétaire de séance : Sylvie CAVALLARO.

2 – Procurations :

Procuration de Sandrine FANGUIAIRE pour Bruno CHALLIER.

3 – Approbation du dernier compte-rendu :

Le compte rendu du conseil municipal du 05 avril 2019 est rédigé mais n'ayant pas été transmis, celui-ci sera approuvé à la prochaine assemblée.

4 – Fourniture et pose d'équipements pour création d'une aire de camping-cars, gestion de l'aire de camping-cars et du camping – passation marché Camping-Car Park :

Lors du Conseil Municipal du 27/12/2018 l'assemblée a approuvé la demande de subvention auprès de l'Etat (DETR) pour la création d'une aire de camping-cars sur une partie du camping municipal actuel.

La prestation demandée est d'une part la fourniture, la pose et le raccordement d'équipements destinés à la création de l'aire de camping-cars et d'autre part la gestion, communication et promotion non seulement de cette aire de camping-cars mais aussi celle du camping municipal. A ce jour, sur le marché, il n'existe qu'une seule entreprise en capacité de répondre à cette prestation globale. La municipalité dans le respect de la loi n'a pas « saucissonné » la prestation en plusieurs petit marchés.

Après investigation, il s'est avéré que seule la société Camping-Car Park via sa prestation Camping de Mon Village est en capacité de pouvoir répondre en totalité aux différents points de ce marché.

Ainsi, Monsieur le Maire, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique propose à l'assemblée de réaliser un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables en raison

du critère suivant : « prestations qui ne peuvent être fournies que par un opérateur économique déterminé ». Les services de la Sous-Préfecture ont autorisé pour la création de cette aire de camping-car de pouvoir débiter les travaux sans que la commune ne soit obligée d'attendre la notification de la subvention au cas où celle-ci lui serait attribuée.

Autorisation à Monsieur le Maire à signer le devis de la société Camping-Car Park pour un montant de 49 793,00 € (HT) soit 59 751, 00 € (TTC) :

1-VOTE	POUR : 14	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
--------	-----------	-------------	-----------------

Pour information, une mise en concurrence sera effectuée auprès des entreprises locales afin de réaliser les plateformes et massifs en béton devant accueillir les divers équipements que fournira Camping-Car Park.

Lors d'un prochain Conseil Municipal, seront proposés au vote : contrat de maintenance, autorisation d'occupation du camping municipal, tarification, convention, ...

5 – Validation de l'accord local de la répartition des sièges au Conseil Communautaire de la CCPV :

Le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre du renouvellement général des conseillers municipaux prévu en 2020, il est possible de recomposer l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Il indique que tous les EPCI sont concernés par ces dispositions, même si un accord local récent a été mis en place. Pour la Communauté de communes Provence Verdon, le dernier accord local a été établi en juillet 2017, suite aux élections générales sur la commune de Barjols. Pour la mise en œuvre d'un nouvel accord local, les communes disposent jusqu'au 31 août 2019 pour répartir les sièges des conseillers communautaires au sein de la Communauté de communes Provence Verdon. Ainsi, la composition du conseil communautaire de la communauté de communes Provence Verdon pourrait être fixée comme suit :

Communes CCPV	Population municipale (INSEE – 2016)	Répartition des sièges avec accord local (39 sièges)
Rians	4264	7
Barjols	3015	5
Seillons-source-d'Argens	2490	4
St Julien le Montagnier	2413	4
Ginasservis	1782	3
La Verdrière	1600	3
Tavernes	1396	2
Brue-Auriac	1343	2
Varages	1172	2
Pontevès	767	2
Montmeyan	561	1
Fox-Amphoux	463	1
Esparron de Pallières	349	1
Artigues	248	1
St Martin de Pallières	246	1
TOTAL	22 109	39

Les communes de Ginasservis, La Verdière, Varages et Pontevès sont dotées d'un siège supplémentaire par rapport à la répartition de droit qui n'attribue que 35 sièges au lieu des 39 sièges autorisés par l'accord local.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de valider l'accord local à 39 sièges répartis tel que présenté et proposé dans le tableau.

2-VOTE	POUR : 14	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
--------	-----------	-------------	-----------------

6 – Autorisation de signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF:

Il s'agit d'un nouvel outil de la CAF transversal avec les collectivités territoriales et notamment les EPCI. Elle permet d'intégrer des champs d'actions plus larges que le CEJ qui finance les CLSH, les crèches et les RAM. Elle facilite la coordination des divers acteurs locaux (CCAS, Pole Emploi, jeunesse, petite enfance, l'accès aux droits, ...) en lien avec les actions de la CAF.

Des financements par la CAF sont à la clef pour des actions développées selon les domaines d'application répartis en 3 axes :

- Axe 1 : Petite enfance / Enfance / Jeunesse,
- Axe 2 : Soutien à la parentalité,
- Axe 3 : Animation de la CTG et mise en réseau des acteurs.

3-VOTE	POUR : 14	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
--------	-----------	-------------	-----------------

7 – Commémoration du 20^{ème} anniversaire décès de Maurice JANETTI (Festivités du 19 au 22 juillet 2019) – Manifestations et Spectacles associés :

Le 22 Juillet 1999 Maurice JANETTI, maire de 1965 à 1999 ayant assuré par ailleurs les mandats de sénateur, député et conseiller général, nous quittait.

Pendant plus de 3 décennies il a marqué de son empreinte par ses actions politiques et les nombreuses réalisations en faveur de la ruralité notre territoire du Haut-Var et plus particulièrement cette commune de Saint Julien. Quelques élus et administrés ont imaginé que cet hommage pourrait se faire sous la forme d'un clin d'œil aux « Nuits de Saint Julien » et « Nuits du Haut-Var » lancées au milieu des années 60 par Maurice JANETTI et ayant attiré les foules pour voir se produire des chanteurs tels Léo FERRÉ, MOUSTAKI, Marcel AMONT, Julien CLERC, Maxime LE FORESTIER, ... des comiques tels FONT et VAL, des récitals lyriques ou musicaux ou encore des pièces de théâtre de MOLIERE ...

L'événement devrait se produire sur 4 jours du 19 au 22 juillet 2019 :

- 19/07/2019 : Spectacle comique,
- 20/07/2019 : Concert Marcel AMONT,
- 21/07/2019 : Récital lyrique ou musical,
- 22/07/2019 : Concert groupe MEPHISTO.

Le 22/07/2019 un hommage sera rendu devant la mairie par des personnalités politiques ou autres compagnons de route.

Le chapitre « fêtes et cérémonies » du budget 2019 a été alimenté en conséquence pour faire face aux dépenses, mais des recettes seront aussi produites par le festival. Il conviendra de prendre un régisseur en prestation, la commune de Saint julienne disposant pas des compétences requises pour une manifestation de cette ampleur.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'engagement de la municipalité pour cet événement.

4-VOTE	POUR : 13	CONTRE : 01	ABSTENTION : 00
--------	-----------	-------------	-----------------

Monsieur Jacques CHAIX précise qu'il n'est pas contre le fait de faire un hommage pour les 20 ans du décès de Maurice JANETTI, il s'oppose au fait que ce n'est pas nécessaire de faire un événement festif aussi conséquent.

8 – Transfert de la compétence N°7 « Réseau de prise en charge électrique » SYMIELEC pour les communes de CARCES, Le LUC en Provence, La MOTTE et des communes membres de la METROPOLE :

En dates des 14/03/2019 et 23/01/2019 le Comité Syndical a acté le transfert de la compétence N°7 au profit du SYMIELEC Var pour les collectivités désignées ci-avant.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer pour ces transferts.

5-VOTE	POUR : 14	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
--------	-----------	-------------	-----------------

9 – Compte de la Régie de l'EAU ET ASSAINISSEMENT :

En préambule Monsieur le Maire précise que le budget du CCAS a été voté le 16/04/2019. Le Budget des Transports n'existe plus et son solde a été intégré au budget général. Concernant le Comité de la Caisse des Ecole il n'y aura pas de vote du Budget Prévisionnel puisqu'il a été convenu que celui-ci resterait sans opération durant 3 ans avant que de pouvoir le supprimer définitivement. Seuls le Compte de Gestion et le Compte Administratif seront voté avant le 30/06/2019 tel que le prévoit la loi. Sur le BG 2019 le budget alloué à l'école est de 20 000 € (fournitures et sorties) en fonctionnement et 10 000 € (travaux école) en investissement. Il est identique à l'année passée comme évoqué par Monsieur le Maire en Conseil d'Ecole. Sont prévus 6 200 € (cadeaux et spectacle) pour le Noël 2019 des enfants scolarisés à Saint Julien.

C'est Monsieur le Maire qui présente les différents budgets, assisté de Madame LOMBARD pour les points techniques. La présentation est réalisée chapitre par chapitre et article par article afin que chacun puisse apprécier, y compris le public (diffusion sur écran), les dépenses et recettes afférentes aux différentes sections. Madame LOMBARD tient à sa disposition l'ensemble des pièces susceptibles d'être demandées par les élus.

Compte de Gestion 2018:

Fonctionnement :

Dépenses	135 556,28 €
Recettes	233 134,77 € essentiellement part communale sur l'eau.

Investissement :

Dépenses	74 937,82 €
Recettes	173 174,96 €

Résultat de l'exercice 2018	+ 195 815,45 €
Résultat exercice de clôture (2018 + antécédent)	+ 1 148 514,35 €

Compte Administratif 2018 :

Le compte de gestion reflétant le compte administratif, ce sont les mêmes montants.

ST JULIEN LE MONTAGNIER - 83 - EAU & ASSAINISSEMENT		CA	2018
II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF			II
VUE D'ENSEMBLE			A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 135 556,28	G 233 134,77	G-A 97 578,49
	Section d'investissement (y compris les comptes 1054 et 1068)	B 74 937,82	H 173 174,78	H-B 98 236,96

REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 583 967,67 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 368 731,23 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P=A+B+C+D 210 494,10	Q=G+H+I+J 1 359 008,45	=Q-P 1 148 514,35

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019	=E+F 0,00	=K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	=A+G+E 135 556,28	=E+I+K 817 102,44	681 546,16
	Section d'investissement	=B+D+F 74 937,82	=H+J+L 541 906,01	466 968,19
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F 210 494,10	=G+H+I+J+K+L 1 359 008,45	1 148 514,35

Budget Primitif 2019 :

Fonctionnement :

Dépenses	1 054 211,16 €
Recettes	1 054 211,16 €

Investissement :

Dépenses	2 505 681,35 €
Recettes	2 505 681,35 €

On retiendra dans les opérations d'investissement la réalisation des 4 STEP (Berne, Phéline, Bourdas et Boisset), le dévoiement de deux conduites d'eau potable à la Mouroye, le remplacement de 700 ml de canalisation en PVC collé au Pilantier Bas (18 réparations en 10 ans).

Vote des CG, CA et BP de l'Eau et Assainissement :

Compte de Gestion 2018 :

6-VOTE	POUR : 14	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
--------	-----------	-------------	-----------------

Compte Administratif 2018 :

Mr le Maire sort pour le vote, c'est Mme GUEMENE Françoise qui préside pour ce vote.

7-VOTE	POUR : 13	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
--------	-----------	-------------	-----------------

Budget Primitif 2018 :

8-VOTE	POUR : 14	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
--------	-----------	-------------	-----------------

6 – Vote des 3 TAXES :

Mr le Maire propose de ne pas augmenter les 3 taxes pour la part communale.

Part Communale :	Taxe d'Habitation	09,47 %
	Taxe Foncière	18,14 %
	Taxe Foncière non bâtie	74,11 %

12-VOTE	POUR : 14	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
---------	-----------	-------------	-----------------

Monsieur le Maire rappelle qu'en 6 années de mandat seul le taux de la Taxe d'Habitation a été augmenté de façon raisonnable en 2016. Il précise également que ne pas augmenter les taux ne rime pas avec une non augmentation des impôts. Les taux sont une chose, les bases en sont une autre et elles échappent à la maîtrise des collectivités.

7 – Compte du BUDGET GENERAL :

Compte de Gestion :

Fonctionnement :

Dépenses	2 034 127,02 €
Recettes	2 388 493,18 €

Investissement :

Dépenses	864 222, 54 €
Recettes	995 821,27 €

Résultat de l'exercice 2018

Fonctionnement :	+ 485 964,89 €
Investissement :	+ 297 416,28 €

Total 2018 :	+ 207 491,84 €
Résultat exercice de clôture (2018 + antécédent)	+ 439 921,55 €

Compte Administratif 2018:

Le compte de gestion reflétant le compte administratif, ce sont les mêmes montants.

ST JULIEN LE MONTAGNIER - 83 - BUDGET PRINCIPAL				CA	2018
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
VUE D'ENSEMBLE					A1
EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 034 127,02	G	2 308 493,10
	Section d'investissement	B	884 222,64	H	905 821,27
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section de fonctionnement (002)	C	(el déficit)	I	439 821,55 (el excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	628 470,16 (el déficit)	J	(el excédent)
		=		=	
TOTAL, (réalisations + reports)		= A+B+C+D		= G+H+I+J	
		3 526 819,72		3 624 236,00	
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019		= E+F		= K+L
		0,00		0,00	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E		= G+I+K	
	Section d'investissement	= B+D+F		= H+J+L	
	TOTAL CUMULE		= A+B+C+D+E+F		= G+H+I+J+K+L
		2 034 127,02		2 028 414,73	
		1 492 692,70		905 821,27	
		3 526 819,72		3 624 236,00	

Affectation du résultat de fonctionnement :

Afin de couvrir les dépenses de fonctionnement, il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement au compte 1068 des recettes de la section d'investissement. Le montant affecté est de 479 948,13 €.

11-VOTE	POUR : 14	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
---------	-----------	-------------	-----------------

Budget Primitif 2019 :

Fonctionnement :

Dépenses	2 797 384,50 €
Recettes	2 797 384,50 €

Investissement :

Dépenses	1 657 060,63 €
Recettes	1 657 060,63 €

On retiendra dans les opérations d'investissement le solde des travaux de l'opération d'extension et réhabilitation de la Maison de Retraite (320 000 €), la fin du programme de voirie 2018 (120 000 €), la sécurisation de la traversée des Bourdas (80 000 €), la création de l'aire de camping-car (60 000 €), l'aménagement de l'accueil de la mairie (23 000 €), la réfection du sol du city (12 000 €), l'achat de 2 véhicules pour le Service Technique et 1 porteur d'eau pour le CCFE (90 000 €), ...

Vote des CG, CA et BP du Budget Général :

Compte de Gestion 2018 :

9-VOTE	POUR : 14	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
--------	-----------	-------------	-----------------

Compte Administratif 2018 :

Mr le Maire sort pour le vote, c'est Mr Maurice MATHIEU qui préside pour ce vote.

10-VOTE	POUR : 13	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
---------	-----------	-------------	-----------------

Budget Primitif 2019 :

13-VOTE	POUR : 13	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
---------	-----------	-------------	-----------------

Monsieur TENSA a quitté la séance avant le vote du BP 2019.

8 – Vote des subventions aux associations :

Les demandes de subvention ont été préalablement analysées pour en vérifier la complétude. Ce soir le Conseil Municipal validera les sommes allouées à chacune d'entre elles après avoir validé un montant de 40 000 € pour l'année 2019.

Association	Montant attribué (€)
Amicale CCFE	1 400
Anciens Combattants	800
Anagramme	3 000
Association le Vieux Village	1 000
Association le Vieux Village (Nuit des Etoiles)	500
Association le Vieux Village Calade (Concert sans frontières)	800
Association Familiale des Rouvières	1 400
Association Sportive Collège Y. Montand - Vinon	200
Autour du Grand Chênes	1 400
Boule Montagnette	2 600
Cercle Hippique Atomique Gréoux	300
CLI Cadarache	300
Entente Sportive Foot-Loisirs	1 000
Form-Energie	1 200
Harmonie du Verdon – Verdon Musik	1 300
L'Age d'Or	1 000
Le Souvenir Français	500
Les Chemins du Patrimoine (Fonctionnement)	1 000
Les Chemins du Patrimoine (Eglise Romane)	300

Association	Montant attribué (€)
Les Chemins du Patrimoine (Cours Provençal)	200
Les Chemins du Patrimoine (Exposition Costumes Provençal)	700
Moissons d'Antan	8 000
Olympique Judo Varois	800
Radio Verdon	1 300
Raminagrobis	1 000
Sporting Club Vinon Durance	500
Verdon 3 Terroirs	1 200
Tennis de Table	700
Amicale Sapeurs-Pompiers Ginasservis	300
TOTAL	34 700 €

Le total des subventions allouées est de 34 700 € sur un provisionnel de 40 000 €.

Vote des Subventions :

14-VOTE	POUR : 14	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
---------	-----------	-------------	-----------------

9 – Divers :

Monsieur le Maire rappelle que le 20 Mai 2019 aura lieu une réunion d'information publique sur la présentation du PLU, le 22 Mai 2019 le dossier passera en commission des sites en Préfecture de Toulon.

La séance est levée à 00h40.

Emmanuel HUGOU
Maire de Saint Julien le Montagnier



